

Le 4 février, l'INSEE proposait un temps de restitution des chiffres clés sur la pauvreté. Après avoir proposé un cadrage général de la pauvreté en Hauts-de-France, un focus a été réalisé sur l'enfance.



Le Conseil de l'Europe formule en 1984 la définition suivante de la pauvreté : Sont considérés en situation de pauvreté " *les personnes dont les ressources (matérielles, culturelles ou sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables de l'Etat dans lequel elles vivent*". Aujourd'hui, les différents Instituts Nationaux de Statistique adoptent usuellement une approche de la pauvreté monétaire reposant sur un seuil de pauvreté.

A savoir : pour l'Insee comme pour Eurostat, une personne est pauvre si elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à 60% du niveau de vie médian des ménages français (1041 euros par mois).

A noter : la mesure de la pauvreté comporte certaines limites. Les informations utilisées pour mesurer les niveaux de vie et la pauvreté ne couvrent pas toute la population de France métropolitaine. Les personnes vivant dans des communautés (Maison de retraite, prison, couvent...) ou les personnes sans domicile fixe ne sont pas prises en compte. Or, certaines de ces personnes sont parmi les plus pauvres.

La pauvreté monétaire se cumule fréquemment avec d'autres formes de fragilités :

- Une insertion sur le marché du travail plus difficile
- Un moindre niveau de formation, des retards scolaires plus fréquents
- Des difficultés financières : des situations de surendettement, une difficulté à honorer ses factures d'énergie, des restrictions de consommation

Un ménage sur cinq en situation de vulnérabilité énergétique dans les Hauts-de-France

- Un moindre recours à certains types de soin

La pauvreté dans les Hauts de France en chiffres

- Les Hauts-de-France est la seconde région la plus pauvre de France métropolitaine avec un taux de pauvreté de 17,9% contre une moyenne de 14,5% pour la France métropolitaine
- Le Nord, le Pas-de-calais, l'Aisne et la Somme représentent les quatre départements de la région parmi les vingt de France métropolitaine ayant les taux les plus élevés
- Il en ressort que certaines catégories de ménage sont plus exposées telles que les familles monoparentales, les jeunes et les locataires
- 1 425 000 enfants de moins de 18 ans résidaient dans les Hauts-de-France en 2015 ce qui fait une moyenne de 23,7 % contre 21,9 % pour la France métropolitaine
- En 2015, 27,9 % des enfants vivaient dans un ménage pauvre contre 22,0 % en France métropolitaine
- Le Pas-de-Calais, l'Aisne et le Nord font partie des 10 départements où le taux de pauvreté infantile est le plus fort (respectivement 4e, 8e et 9e)

Si la jeunesse de la population de la région constitue donc un atout majeur, il existe des risques de fragilités sociales plus marqués chez les enfants surtout pour ceux cohabitant avec un seul parent, plus souvent sans emploi et/ou sans diplômes.

Retrouvez toutes les études de l'INSEE concernant la région en suivant ce lien : <https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&geo=REG-32&idfacette=3> [1]



Dates: Jeudi 13 février 2020 - 09:00

Thématiques: [Jeunesse, Famille, Parentalité](#) [2]

[Observation](#) [3]

[Population](#) [4]

Publié le 13 février 2020

URL de la source (modifié le 28/02/2020 - 15:37): <https://www.irev.fr/actualites-0/pauvrete-dans-les-hauts-de-france-ce-que-nous-apprend-linsee>

Liens

[1] <https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&geo=REG-32&idfacette=3>

[2] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3686>

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3691>

[4] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3693>